

Arrêté du 3 Juillet 2013 portant cessation et nomination régisseur d'avances à la régie industrielle des établissements pénitentiaires (compte de commerce 909) de Tulle
NOR: JUSK1318699A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 84-675 du 17 juillet 1984 relatif au régime financier et comptable du compte de commerce : régie industrielle des établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2010 modifiant l'arrêté du 30 octobre 1981 portant création d'un Bulletin officiel du ministère de la justice.

Vu l'arrêté du 1er mai 2013 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de la régie industrielle des établissements pénitentiaires (compte de commerce n° 909) ;

ARRÊTE

Article 1

M. Sébastien CHOUZENOUX, adjoint administratif, est nommé en qualité de régisseur d'avances à la régie industrielle des établissements pénitentiaires de Tulle, à compter du 3 juillet 2013.

Article 2

M. Sébastien CHOUZENOUX est assujetti à un cautionnement de 3 800,00 € (trois mille huit cent euros) et perçoit une indemnité de responsabilité.

Article 3

Il est mis fin à la fonction de régisseuse d'avances à la régie industrielle des établissements pénitentiaires de Tulle de Madame Renée TREMOUILLE, à compter du 3 juillet 2013.

Article 4

L'arrêté du 2 mars 2012 nommant Mme Renée TREMOUILLE en qualité de régisseuse d'avances à la régie industrielle des établissements pénitentiaires de Tulle est abrogé.

.../...

Article 5

Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et de sa notification au comptable assignataire en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Fait le 3 juillet 2013.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice
et par délégation,
Pour le préfet, directeur de l'administration
pénitentiaire et par délégation,
L'adjointe au chef du bureau du budget, de la
comptabilité et des finances

Johanna CREOLA